Programme de formation
« Réglementation et recommandations pratiques en matière de BEA pour la capture, la manipulation et les interventions courantes sur les poissons sauvages »

CONTEXTE

Les établissements utilisateurs d'animaux à des fins scientifiques doivent s'assurer du maintien des compétences et de la veille technique et scientifique de leurs collaborateurs. En vertu de la directive européenne 2010/63/UE retranscrite dans le droit français dans l'arrêté du 2013, ces établissements doivent respecter la règle des 3R (remplacement, réduction et raffinement) et s'engager à respecter les principes éthiques, la protection des animaux et le bien-être animal. La formation continue des personnels est obligatoire et doit représenter un volume minimal de 3 jours par période glissante de 6 ans.
Toutes structures travaillant sur les poissons sauvages, qu'elles aient ou non le statut d'établissement utilisateur, sont concernées par ces directives dans leurs activités quotidiennes et se doivent de prendre en compte et d'appliquer les recommandations relatives au bien-être animal, afin d'éviter toute souffrance ou douleur consécutive à des captures ou manipulations d'animaux sauvages.
Cette formation s'adresse à tout personnel travaillant sur les poissons sauvages dans leur environnement naturel et qui souhaite connaître les obligations réglementaires associées à différentes pratiques courantes (capture, transport, manipulation, anesthésie, prélèvements, mise à mort,…). La formation abordera des aspects réglementaires en lien avec le BEA ainsi que des recommandations pratiques.

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout public travaillant sur les poissons sauvages, notamment les instituts de recherche, les structures de gestion (Fédérations de Pêche et pisciculture fédérales) et les bureaux d'étude. Il n'est pas indispensable d'être titulaire des diplômes de Concepteur / Applicateur de procédures expérimentales sur animaux, même si l'un des diplômes est fortement recommandé.

PRÉ-REQUIS

- Une formation préalable en expérimentation animale niveau Concepteur ou Applicateur « Espèces aquatiques » est recommandée

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de son parcours de formation, le stagiaire sera capable de :
- Appliquer les procédures réglementaires requises dans le cadre d'étude des poissons sauvages, sur le terrain et en laboratoire ;
- Prendre en compte la notion de bien-être animal et de raffinement dans le cadre de ses interventions ;
- Comprendre les points clés de la demande d'autorisation de projet (DAP Apafis), rédigée dans le cadre de prélèvements ou de marquages
- Appliquer les bonnes pratiques sous l'angle du BEA dans les différentes procédures mises en œuvre sur le terrain (capture, anesthésie, mise à mort, biométrie, marquage,…).

Le contenu de la formation respecte les recommandations en matière de formation continue obligatoire dans le cadre l'utilisation des animaux à des fins scientifiques et peut être reconnue par votre responsable de suivi des compétences.

Programme de formation
« Réglementation et recommandations pratiques en matière de BEA pour la capture, la manipulation et les interventions courantes sur les poissons sauvages »

Jour 1 :

Matin : 4h – cours théoriques (règlementation 2h + recommandations pratiques et évaluation 2h)

Réglementation en matière de BEA pour la capture et la manipulation des poissons sauvages

- **Introduction**. Présentation de l'organisation de la formation, des intervenants et des objectifs. Tour de table.
- **Contexte réglementaire concernant le BEA et application aux poissons sauvages**

Réglementation européenne et nationale en matière de BEA, cadrage sur le champ de l'expérimentation animale et sur l'utilisation des animaux sauvages. Réglementation sur la formation des concepteurs/opérateurs et l'agrément des établissements utilisateurs. Notion de stade de vie des poissons sur les aspects réglementaires. Introduction sur les 3R et focus sur le Raffinement des procédures et le Bien-être animal.

- **Manipulation des poissons, prélèvements et marquages : règles applicables en fonction des procédures réalisées**

Catégorisation des différentes procédures communément réalisées par les scientifiques et les gestionnaires de la pêche sur les poissons sauvages au regard des dispositions réglementaires. Détail des démarches à entreprendre en amont (ex : capture, transport, marquage) et des règles à prendre en compte pour établir les modes opératoires.

Recommandations et bonnes pratiques pour le BEA : Anesthésie, biométrie et prélèvements

- **Anesthésie / euthanasie**

Définitions, objectifs et règles générales de l'anesthésie. Les différents anesthésiants disponibles (iso-eugénol, benzocaïne, tricaïne) : avantages / inconvénients, règles d'emploi (préparation, posologies, élimination). Contraintes réglementaires : voies d'approvisionnement, stockage et traçabilité.

- **Biométrie et prélèvements de tissus : écailles, œufs, fragments de nageoires et autres tissus**

Typologie des prélèvements sur poissons sauvages et rappel des dispositions réglementaires associées. Bonnes pratiques pour le BEA détaillées pour chaque procédure.

Evaluation (quizz)

Jour 2 :

Matin : 3h45 – cours théoriques (recommandations pratiques 2h45 + règlementation DAP 1h)

Recommandations et bonnes pratiques pour le BEA : capture, transport, marquages

- Introduction
- **Capture des poissons sauvages et transport**

Présentation des principaux modes de captures des poissons, des procédures réglementaires, des contraintes liées au transport, des étapes de désinfection et des points de vigilance sous l'angle du

BEA. Aspects très pratiques et rappel des gestes de protections pour les animaux et pour les manipulateurs (zoonose, risques chimiques)

- **Les différents types de marquages réalisés sur les poissons sauvages et bonnes pratiques**

Les principaux marquages individuels et de masse des poissons. Rappel des techniques soumises à autorisation au titre de l'expérimentation animale. Liste des bonnes pratiques sous l'angle du BEA (désinfection, anesthésie, raffinement,…). Notion de point limite. Préparation du matériel, capture des poissons sauvages et transport.

Points de vigilance BEA pour le remplissage de la DAP

La Demande d'Autorisation de Projet APAFIS : Présentation des points clés. Retour d'expérience sur des procédures de marquage

Présentation du formulaire APAFIS qui doit être rédigé dans le cadre d'expérimentations sur animaux, présentation des rubriques clés, notamment de l'argumentaire pour le respect des « 3 R ». Exemple dans le cadre d'une opération de marquage RFID. Point sur les signes de stress et les points limites associés (spécifiques à l'espèce/stade).

Mise en place du tutorat

Sur la base des recommandations approuvées par la commission nationale pour la protection des animaux (dite CNEA) le 23 décembre 2024. Présentation d'un exemple.

Evaluation (quizz) + Evaluation de la formation

ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Evaluation formative au cours de la formation (QCMs)
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation

VALIDATION DE LA FORMATION

- Certificat de réalisation en fin de formation
- Feuille d'émargement

MODALITÉS

- Durée : formation en visio (7h45) sur 2 demi-journées consécutives
- Horaires indicatifs : Jour 1 : 8h30-12h30 / Jour 2 : 8h30-12h15
- Accessibilité
  - Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap.
  - Chaque situation étant unique, nous vous demandons de nous contacter avant votre inscription. Nous pourrons ainsi vous détailler les possibilités d'accueil pour vous permettre de suivre la formation ou vous orienter vers les structures spécialisées.
- Effectif : minimum 12, maximum 30
- Date(s) : les 4 et 5 février 2027
- Délai d'accès : inscription avant le 15 janvier 2027

TARIF

- Formation en visio (cours théoriques, 2 demi-journées) : 450€ par participant (TVA non applicable)

INTERVENANT

- **Dr. Alexandre Richard**, co-gérant et référent expérimentation animale chez Scimabio Interface
- **Dr. Emilie Réalis**, Ingénieure de recherche à l'INRAE UMR CARRTEL, responsable de la SBEA de l'unité
- **Dr. Emmanuel Meunier**, Vétérinaire aquacole et co-gérant de VETOFISH.
- **CONTACT pour préinscription :**
  - formation@scimabio-interface.fr
  - scimabio-interface.fr

LES + DE SCIMABIO INTERFACE

- Un accompagnement individualisé tout au long du parcours de formation
- Une formation avec mises en situation pratiques
- Un organisme de formation à taille humaine et certifié Qualiopi pour ses actions de formation